

Nouvelle bonification indemnitaire

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 18 décembre 2017, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés les modalités d'attribution de la nouvelle bonification indemnitaire reprise dans le tableau joint à la présente délibération à compter du 1er janvier 2018.

Détail des votes : 13 votes favorables, 2 votes défavorables, 8 abstentions sur un total de 23 votants.

Fait à Lyon, le 18 décembre 2017,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON